



COMMUNE DE METHOD

Greffe municipal
Rue de la Forge 22
1438 Method

Method, le 17 mai 2021

Au Conseil Général
du 14 juin 2021

Préavis municipal N° 47

Comptes 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application de l'art. 93 de la Loi sur les Communes, la Municipalité présente les comptes 2020, élaborés selon les annexes.

Les comptes 2020 ont été approuvés par la Municipalité lors de la séance du 3 mai 2021.

Sur la base du bilan et comptes, ainsi que des rapports de la boursière et de la fiduciaire OFICO, les comptes communaux sont arrêtés comme suit pour l'année 2020 :

Charges :	CHF	3'976'015.57
Produits :	CHF	<u>4'007'081.52</u>
Excédent de revenus :	CHF	31'065.95
		=====



COMMUNE DE MATHOD

Greffe municipal
Rue de la Forge 22
1438 Mathod

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Method invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MATHOD

Vu le préavis N° 47 relatif au bilan et comptes de fonctionnement 2020

Vu l'examen détaillé de ceux-ci

Entendu le rapport de la Commission de gestion-finances chargée d'étudier ce préavis

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : D'approuver la gestion, les comptes de fonctionnement et le bilan de l'exercice 2020 tels que présentés.

Article 2 : D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion et finances.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

E. Piguet



La Secrétaire

K. Villemin

Annexes : - rapport des comptes et de gestion 2020 de la Municipalité
- résumés des comptes du bilan, de fonctionnement et d'investissements 2020

Rapport des comptes 2020 et de gestion de la Municipalité - annexe au préavis municipal N° 47

1. Administration générale

Autorités

Aucune dépense particulièrement importante n'a été effectuée en 2020, les charges administratives courantes de la Municipalité & du Conseil général suivent le budget. Au niveau des recettes, une somme de CHF 13'000.-- (partie des salaires des municipaux) a été imputée dans les dicastères eau potable, épuration et déchetterie.

Administration

Les charges s'élèvent à : CHF 418'667.15 (budget CHF 378'500.--). Les postes les plus touchés sont : traitement du personnel CHF 181'110.60 ; heures effectuées par tout le personnel administratif + le remplacement subit de notre ancienne secrétaire communale, la concierge et l'employé communal; participation AVS + caisse de pension CHF 52'264.45 ; contributions pour les salaires 2020 de tout le personnel administratif et celui de la syndique atteignant le seuil d'entrée obligatoire de cotisation au 2^{ème} pilier; achat de fournitures de bureau CHF 6'423.04 ; incluant principalement l'achat de matériel de bureau pour la réorganisation complète du classement de la nouvelle secrétaire et pour l'archiviste; frais informatique CHF 14'818.90 ; incluant principalement l'hébergement de tout notre parc informatique et l'achat d'un ordinateur pour le poste de la secrétaire communale; frais d'honoraires & prestations de services CHF 40'572.75 ; honoraires de l'archiviste et du bureau technique pour les permis de construire qui sont refacturés aux propriétaires. Les recettes sont plus élevées qu'au budget : CHF 110'159.30 (budget CHF 72'900.--). Elles coïncident essentiellement à l'imputation des salaires du personnel de conciergerie, de l'employé communal et de l'administration dans les divers bâtiments communaux et dans les dicastères eau potable, épuration, déchetterie pour CHF 73'230.--; à l'encaissement d'émoluments des permis de construire pour CHF 15'113.--. La participation de l'assurance maladie pour l'ancienne secrétaire communale s'élève à CHF 16'651.55.

Aucune autre dépense particulièrement importante n'a été effectuée en 2020, les autres charges administratives courantes annuelles suivent le budget.

Affaires culturelles, loisirs

Participation versée à l'école de musique pour CHF 5'709.50 (CHF 9.50/habitant).

2. Finances

Impôts

<i>Impôts</i>	<i>Comptes 2020</i>	<i>Budget 2020</i>	<i>Comptes 2019</i>	<i>Différence 2019-2020</i>
Personnes physiques	1 361 780.73	1 108 000.00	1 095 416.69	266 364.04
Personnes morales	66 350.90	6 100.00	34 803.90	31 547.00
Droit de mutation	110 471.95	30 000.00	49 362.70	61 109.25
Gains immobiliers	55 582.50	50 000.00	8 979.65	46 602.85
Successions & donations	100 085.80	2 000.00	0	100 085.80
Impôt foncier	137 901.95	130 000.00	134 589.10	3 312.85

Par rapport aux comptes 2019, nous constatons une augmentation importante des recettes d'impôts des personnes physiques et des personnes morales. Cette augmentation est essentiellement due à des arriérés d'impôts sur la fortune depuis 2016. La continuité de mise à jour des taxations s'établit bien par la commission d'impôt. À noter que l'entrée des impôts sur les droits de mutation et les gains immobiliers présente également pour 2020 une forte diminution de CHF 107'712.10. Il est important de rappeler que ces impôts-là ne sont pas maîtrisables et dépendent toujours de transactions immobilières effectuées durant l'année. L'impôt sur les successions & donations enregistre une forte entrée. Le 50 % de cette entrée va être pris en compte dans le calcul de participation à la facture sociale finale 2020. D'ailleurs une attribution au fonds de réserve « péréquation » est prévue dans ce sens au point 7. de ce rapport. Au final, nous obtenons une augmentation des revenus de tous les impôts en 2020 de CHF 509'021.79 par rapport aux comptes 2019. Les pertes sur débiteurs pour des impôts non encaissés s'articulent à CHF 24'491.31 contre CHF 20'763.83 en 2019.

Service financier

Globalement, les intérêts des dettes qui regroupent différents dicastères se montent à CHF 54'946.40. Depuis cette année, une grande partie des intérêts des emprunts ont été comptabilisés directement dans les dicastères respectifs. Les intérêts de CHF 29'276.40 des emprunts qui regroupent différents dicastères ont été affectés dans les routes, eau potable & épuration.

Le coût 2020 pour la péréquation s'élève à CHF 347'052.-- contre un retour de CHF 351'164.--. Pour le décompte final de la péréquation 2019, nous avons dû payer au canton un complément de CHF 220'230.--. Ce montant a été couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve « péréquation ». Après l'analyse provisoire du décompte final péréquatif 2020, résultant des dépenses thématiques 2020, il découle qu'en 2021, nous n'aurons pas de complément à payer à l'État.

Amortissements et investissements

Ouvrages	Solde initial	Amortissements & subsides	Investissements	Solde au bilan
Réseau d'épuration	196 200.00	45 400.00		150 800.00
Hameau des Vernes Eau Potable	70 500.00	4 800.00		65 700.00
Equipement épuration Le Pommeret	69 600.00	2 800.00		66 800.00
Routes du village	659 000.00	55 500.00		603 500.00
Equipement routes Le Pommeret	52 700.00	2 200.00		50 500.00
Syndicat AF Mujon	885 400.00	33 400.00		852 000.00
Chemin de l'Eglise	46 700.00	3 100.00		43 600.00
Eau potable	233 000.00	32 000.00		201 000.00
Equipement eau potable Le Pommeret	16 400.00	700.00		15 700.00
Ancien congélateur	819 800.00	34 500.00		785 300.00
Rénovation grande salle	650 648.05	22 565.60	4 917.55	633 000.00
Réseau alimentation des fontaines	28 497.90	40 000.00	251 096.70	239 594.60

Fonds de réserve

	Solde initial	Attributions	Prélèvements	Solde au bilan
Fds réserve protection civile affectée	86 479.00			86 479.00
Fds réserve travaux futurs	1 142 360.00	220 000.00	431 800.00	930 560.00
Fds réserve pertes débiteurs	110 000.00			110 000.00
Fds réserve péréquation	253 000.00	90 000.00	243 513.00	99 487.00
Fds réserve eau potable affectée	160 290.00		39 000.00	121 290.00
Fds réserve eaux usées affectée	137 140.00	4 250.00		141 390.00
Fds réserve eaux claires affectée	30 190.00			30 190.00
Fds réserve déchetterie affectée	10 900.00	5 980.00		16 880.00
Fds réserve routes	0.00	52 661.50		52 661.50
Fds réserve parcs promenades & cimetière	0.00	17 553.85		17 553.85
Fds réserve bâtiment collège	0.00	40 620.30		40 620.30
Fds réserve bâtiment ancien congélateur	0.00	15 654.20		15 654.20

3. Domaines et bâtiments

Terrains

Les charges s'élèvent à CHF 30'541.05 (budget CHF 30'000.--). Elles s'articulent essentiellement comme suit : *des coupes de buissons sur les parcelles de Rosset & à la Seraule ont été effectuées. Des honoraires d'études pour des zones réservées et de comblement des terres noires ont été requis.* Les recettes pour CHF 91'156.85 (budget CHF 91'300.--) proviennent essentiellement de l'encaissement annuel de la location des terrains communaux.

Forêts

Les charges s'élèvent à CHF 14'185.30 (budget CHF 56'550.--). Elles s'articulent essentiellement comme suit : *plantation de Douglas aux lieux-dits « Sur les Vignes et Les Coteaux », abattage & débusquage à la Seraule et frais du garde forestier. Au refuge, installation d'un nouveau conduit d'évacuation de fumée pour le fourneau. L'installation d'une toilette sèche, comme le prévoyait le budget 2020, n'a pas été effectuée.* Les recettes pour CHF 5'788.95 (budget CHF 24'600.--) proviennent essentiellement de la vente de bois et d'une subvention de l'État de Vaud pour la gestion des forêts. Les frais de coupes et de ventes de bois ont été surestimés dans le budget 2020.

Bâtiments communaux : grande salle, bâtiment « ancien congélateur », bâtiment communal principal, collège, église, stand de tir et autres

Dans tous les bâtiments, les charges courantes annuelles suivent le budget.

- **La grande salle** : aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment à part les frais d'usage courant soit : *électricité, chauffage, assurances, conciergerie, amortissement, intérêts bancaires.* Le remplacement du chauffe-eau a été nécessaire. *Les locations se montent seulement à CHF 5'910.-- en raison d'une utilisation peu fréquente due au Covid.*
- **Le bâtiment communal « ancien congélateur »** : aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment à part les frais d'usage courant soit : *électricité, chauffage, assurances, honoraires de la gérance, amortissement, intérêts bancaires.* La pose d'un couvert « Pergola » côté plaine, comme le préconise le budget 2020, n'a pas pu être réalisé dans les temps en raison du Covid. De ce fait une attribution au fds de réserve « bâtiment ancien congélateur » de CHF 15'654.20 a été comptabilisée. Ces travaux seront exécutés en 2021. *Les locations se montent à CHF 49'052.--. L'appartement vacant a été reloué que depuis le 1^{er} mai 2020.*
- **Le collège** : suite au changement d'affectation du bâtiment, des travaux ont été nécessaires pour mettre en conformité la sécurité incendie des corridors et des points d'accès du bâtiment. Les travaux de rénovation (sols, murs et plafonds) ont été réalisés pour un total de CHF 29'906.60. Le préavis no 38 du 29 juin 2020 relate la rénovation de l'appartement et le changement des fenêtres. À ce jour, seulement les fenêtres ont été changées pour un total de CHF 30'179.70. En raison du Covid, le solde des travaux n'a pas pu être terminé et le montant de CHF 40'620.30 (solde du préavis) a été ventilé sur un compte « fds de réserve collège ». Ces travaux seront poursuivis en 2021. Comme le préconise le préavis municipal, un prélèvement au fds de réserve « travaux futurs » de CHF 70'800.-- a été comptabilisé pour couvrir ces travaux de rénovation. *L'encaissement des locations se monte à CHF 16'254.-- entre le magasin et le jardin d'enfants « Le Timatou ».*
- **L'église** : aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment à part les frais d'usage courant soit : *électricité, chauffage, assurances, conciergerie, petits entretiens et réparations.* La pose d'un panneau d'affichage devant l'église a été réalisée. *Suite à une nouvelle convention signée en 2019 avec la Paroisse de Montagny-Champvent, la participation de la paroisse aux charges de fonctionnement de l'église s'élève à CHF 16'109.-- et la location à CHF 14'445.--.*
- **Le bâtiment communal** : aucune autre dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment à part les frais d'usage courant soit : *électricité, chauffage, assurances, conciergerie, honoraires de la gérance, divers travaux d'entretien de l'immeuble et des appartements.* *Les locations se montent à CHF 105'685.95 entre la poste, les appartements et le bureau communal.*
- **Le stand et ligne de tir** : aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment. La rénovation de la dalle intérieure et un terrassement extérieur ont été effectués pour la somme de CHF 22'090.35.

Investissement :

La rénovation de la grande salle se poursuit : une amélioration des chariots « porte-tables » sous la scène a été effectuée pour la somme de CHF 4'917.55. Le 1^{er} amortissement de ce bâtiment a été comptabilisé pour CHF 22'565.60.

4. Travaux

Routes et chemins, parcs, promenades, cimetière

Les charges s'élèvent à CHF 601'231.85 (budget CHF 548'820.--), contre des revenus de CHF 426'031.75 (budget CHF 335'000.--). Les charges s'articulent essentiellement par : l'entretien des routes et des chemins pour un total de CHF 308'243.65 ; *travaux d'aménagement sur la route de Suscévaz (construction du trottoir), pose d'un tapis phono absorbant sur la route d'Orbe et de Montagny, réparation d'une barrière sur le pont du Mujon au chemin de la Tuilière*; l'entretien de l'éclairage public pour CHF 32'154.65 ; *changement des LED et réparation d'un socle de candélabre accidenté*; honoraires et frais d'expertise pour CHF 52'651.90 ; *honoraires du géomètre pour la pose du tapis phono absorbant*. En raison du Covid, le solde des travaux d'aménagement du trottoir sur la route de Suscévaz n'a pas pu être terminé et le montant de CHF 52'661.50 (solde du préavis) a été ventilé sur un compte « fds de réserve routes ». Ces travaux seront poursuivis en 2021. Les revenus s'articulent comme suit : un remboursement d'une assurance de CHF 4'665.55 vient couvrir un dégât occasionné par autrui à l'éclairage public ; un subside de l'état de Vaud de CHF 130'000.-- est estimé pour la pose du tapis phono absorbant. Des prélèvements sur le fonds de réserve « travaux futurs » pour un total de CHF 291'000.-- viennent couvrir les travaux de pose du tapis, l'aménagement du trottoir à la Route de Suscévaz et le changement des LED de l'éclairage public comme le préconisent le budget 2020 et le préavis municipal no 36 du 29 juin 2020.

Les frais d'entretien parcs & cimetière s'élèvent à CHF 142'862.75 (budget CHF 100'600.--), *englobant essentiellement l'aménagement complet d'une place de sport pour adolescents vers l'église, des frais d'entretien et de nettoyages courants du domaine public, des travaux d'aménagement devant l'entrée du cimetière et la pose d'une haie d'arbustes près de l'église*. En raison du Covid, le solde des travaux d'aménagement devant l'entrée du cimetière n'a pas pu être terminé et le montant de CHF 17'553.85 (solde du préavis) a été ventilé sur un compte « fds de réserve parcs, promenades & cimetières ». Ces travaux seront poursuivis en 2021. La location des places de parc s'élève à CHF 3'000.--. Des prélèvements sur le fonds de réserve « travaux futurs » pour un total de CHF 70'000.-- viennent couvrir les travaux d'aménagement devant le cimetière et les travaux de réfection du réseau d'alimentation des fontaines comme le préconise les préavis nos 25 et 37 de 2019 et 2020 et no 36 du 29 juin 2020.

Au bilan nous avons déboursé la somme de CHF 13'883.95 sur le compte « Fonds spéciaux » pour la création d'une table de ping-pong sur la place de sport vers l'église utile à toute la population.

Investissement :

Suite aux préavis no 25 du 8 avril 2019 et du no 37 du 29 juin 2020, le remplacement de la conduite « tronçon Grange Décoppet » jusqu'à l'entrée du village dans le cadre de la réfection du réseau d'alimentation des fontaines a été réalisé pour la somme totale de CHF 279'594.60, entre 2019 et 2020. Selon une forte recommandation de notre fiduciaire, cet ouvrage doit être comptabilisé dans le dicastère « parcs et promenades ». De ce fait, l'amortissement extraordinaire de CHF 40'000.-- a été comptabilisés dans ce dicastère respectif. L'amortissement annuel de cet investissement se fera dans ce dicastère pour le futur. Après l'amortissement extraordinaire, le montant de CHF 239'594.60 pour ces travaux est reporté au compte du bilan.

Ordures ménagères et déchetterie

Les frais d'élimination et de transports des ordures ménagères ainsi que du compost s'élèvent à CHF 89'174.99 (budget CHF 74'050.--). Les frais d'élimination ainsi que le produit de refacturation des déchets amenés par les entreprises du village ont été sous-estimés au budget 2020. Une augmentation de la population et de secteurs d'activité explique ceci. Aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce dicastère. La taxe annuelle d'élimination des ordures encaissée s'élève à CHF 59'491.20. La ristourne par la Strid pour les sacs vendus se monte à CHF 25'164.--. Pour cette année 2020, nous relevons que le total des recettes couvre les frais de fonctionnement de ce poste. D'ailleurs, une attribution de CHF 5'980.-- au fonds de réserve « déchetterie » a été comptabilisée.

Réseau d'égouts et d'épuration

Les frais du réseau d'égouts et d'épuration s'élèvent à CHF 150'323.23 (budget CHF 204'910.--) contre des recettes d'encaissement de taxes pour CHF 150'300.80 (budget CHF 204'900.--). Ces recettes reflètent la taxe d'épuration annuelle pour CHF 138'930.90 et les taxes uniques de raccordement pour CHF 11'369.90 relatives aux permis de construire délivrés en 2020 que nous ne pouvons pas évaluer. Suite à cela, nous avons attribué la somme de

CHF 4'250.-- au fonds de réserve « eaux usées ». La mise en conformité des conduites d'eaux usées comme le préconisait le budget à CHF 65'000.-- n'a pas été faite. Les frais d'exploitation de la STEP intercommunale s'élèvent à CHF 103'734.38, une augmentation de 16,8 % par rapport à 2019. Cette plus-value est due essentiellement à diverses réparations importantes du matériel vieillissant à la STEP (changement de la pompe du pont racleur, réparation des surpresseurs, remplacement de la sonde à oxygène, interventions sur les systèmes informatiques).

Toutes les autres charges courantes annuelles pour ce dicastère suivent le budget.

Réseau eaux claires

Ce poste séparé depuis la mise en fonction du nouveau règlement de l'épuration représente le 40 % des charges du réseau d'égouts et d'épuration. Les frais s'élèvent à CHF 33'535.90 (budget CHF 50'670.--) contre des recettes d'encaissement de taxes pour CHF 32'847.20 (budget CHF 46'380.--). Ces recettes reflètent la taxe d'eau claire annuelle pour CHF 30'952.55 et les taxes uniques de raccordement pour CHF 284.45 relatives aux permis de construire délivrés en 2020 que nous ne pouvons pas évaluer. Le curage des canalisations, la construction d'une chambre à la rue du Moulin et le remplacement d'un couvercle de regard au chemin de la Tuilière ont été réalisés.

Toutes les autres charges courantes annuelles pour ce dicastère suivent le budget.

5. Instruction publique et cultes

Enseignement primaire et secondaire

Les dépenses s'élèvent à CHF 338'040.-- (budget CHF 304'350.--), elles sont établies sur la base du budget et des comptes de l'Entente intercommunale scolaire d'Yverdon et environs. Nous remarquons que le budget 2020 a été légèrement sous-évalué. Pour l'enseignement spécialisé, nous avons reçu une subvention de CHF 750.-- pour l'intégration d'élèves en difficultés dans des classes ordinaires.

Temples et cultes

La participation aux diverses paroisses (allemande, protestante & catholique) se monte à CHF 17'268.40 (budget CHF 14'000.--).

Aucune dépense particulièrement importante n'a été effectuée en 2020 dans les autres dicastères par rapport au budget.

6. Police

Corps de police

La participation annuelle versée au Canton pour la réforme policière et à la police Nord Vaudois s'élève à CHF 57'753.-- (budget CHF 56'950.--).

Contrôle des habitants

Les frais se limitent uniquement à l'établissement de permis de travail et de pièces d'identité. Les émoluments représentent l'encaissement de ceux-ci.

Police sanitaire

Les dépenses se limitent uniquement à l'élimination habituelle des déchets carnés et les recettes à l'encaissement des taxes d'enfouissement y relatif.

Défense incendie

Les frais de la défense incendie s'élèvent à CHF 23'309.80 (budget CHF 29'300.--). Les charges du SDIS régional du Nord Vaudois s'élèvent à CHF 22'609.80 à raison de CHF 37.00/habitant.

Protection civile :

Participation annuelle à l'ORPC Jura-Nord Vaudois pour CHF 11'062.97 (budget CHF 11'500.--), soit CHF 18.27/habitant.

7. Sécurité sociale

Les dépenses s'élèvent à CHF 572'548.70 (budget CHF 476'950.--), une augmentation d'environ 27 % par rapport à 2019. La cantine scolaire UAPE est gérée par la commune de Chamblon pour CHF 44'513.15 (budget CHF 49'900.--). La facture sociale gonfle ce poste pour atteindre CHF 370'940.-- contre CHF 264'235.-- en 2019. Pour le décompte final de la péréquation 2019, nous avons dû payer au canton un complément de CHF 23'159.--. En plus, il découle après l'analyse provisoire du décompte final péréquatif 2020 de la facture sociale qu'en 2021, nous aurons un complément d'environ CHF 90'000.-- à payer à l'État, suite à l'encaissement important d'impôts sur la succession & donations comme stipulé au point 2. de ce rapport. De ce fait, nous avons attribué cette somme au fonds de réserve « péréquation ». La participation pour l'accueil de jour des enfants et pour le Centre social régional ARAS se monte à CHF 43'936.55. Depuis 2020, la participation à l'organisme médico-social vaudois, aide & soins à domicile est pris en charge directement par le Canton.

8. Services industriels

Service de l'eau potable

Les dépenses se montent à CHF 202'959.44 (budget CHF 185'710.--). Depuis le 1^{er} avril 2017, nous achetons l'eau potable à la SAGENORD au prix de CHF 1.60/m³. Pour cette année, l'achat de l'eau a coûté CHF 97'337.24. À relever les dépenses importantes : *modification du système d'alarme à la Fontaine à Fondraz ; déviation d'une conduite souterraine avec pose d'une borne d'hydrante et essai d'étanchéité sur la parcelle derrière le Bras d'Or ; réparation fuite d'eau à la rue des Champs-du Pont ; changement de la poire (contrôle niveau d'eau) au réservoir En Rosset Dessus ; tout cela pour un total de CHF 36'616.05 ; des honoraires de direction des travaux pour la recherche de fuites et d'assistances techniques pour CHF 10'742.25. Les recettes s'élèvent à CHF 202'918.95 (budget CHF 185'700.--). Ces recettes reflètent la vente d'eau consommée avec les taxes annuelles pour un total de CHF 152'637.80 et les taxes uniques de raccordement pour CHF 11'281.15 relatives aux permis de construire délivrés en 2020 que nous ne pouvons pas évaluer. Afin de couvrir la perte de ce dicastère, nous avons dû prélever la somme de CHF 39'000.-- sur notre fonds de réserve « eau potable »*

Résultat de clôture :

Grâce aux rentrées extraordinaires d'impôts en 2020 que nous ne pouvons pas évaluer, nous avons attribué la somme de CHF 220'000.-- au fonds de réserve « travaux futurs » dans le but de continuer l'amélioration du patrimoine communal. Pour l'année 2020, les comptes présentent un bénéfice de CHF 31'065.95.

Method, le 10 mai 2021/nc